



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

Avis de motion et dépôt du projet de règlement
Règlement 2018-14 modifiant le Règlement 2016-05 concernant les
branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation
pour l'usage de l'eau

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Jussaume qu'à une prochaine séance soit présenté pour adoption le *Règlement 2018-14 modifiant le Règlement 2016-05 concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau.*

Ce règlement a pour objet de prévoir le calcul de la consommation d'eau lorsque le compteur manque d'enregistrer correctement la quantité d'eau écoulée.

Le projet de règlement a été déposé au conseil lors de la séance du 3 décembre 2018.

Il est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures d'ouverture habituelles.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 4^e jour du mois de décembre 2018

Sylvie Chaput
Directrice générale et secrétaire-trésorière